

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2019/11/07-19  
-----

Séance du 7 NOVEMBRE 2019  
-----

Objet : **CONCESSION GAZ - cession du contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur la commune de Paluel signé le 23 juin 2004 entre le SDE76 et la société GAZ DE FRANCE (devenue successivement GDF SUEZ, puis ENGIE)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20191107-2019\_11\_07-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2019

membres en exercice :	79
membres présents :	49
pouvoirs :	11
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-neuf, le 7 novembre à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 29 octobre 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	Ex.
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	Ex.
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	Ex.
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	-
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	X
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	X
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	<b>X</b>
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	<b>X</b>
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	<b>X</b>
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	<b>Ex.</b>
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	-
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	<b>X</b>
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	<b>X</b>
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	<b>X</b>
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	<b>X</b>
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	-
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	<b>Ex.</b>
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	<b>X</b>
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	<b>X</b>
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	<b>X</b>
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	<b>X</b>
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	<b>X</b>
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSSENT	<b>X</b>
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	<b>Ex.</b>
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	-
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	<b>Ex.</b>
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	<b>X</b>
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	<b>X</b>
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	<b>X</b>
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	<b>Ex.</b>
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	-
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	<b>X</b>
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	<b>X</b>
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	<b>X</b>
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	<b>X</b>
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	<b>X</b>
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	<b>Ex.</b>
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	<b>Ex.</b>
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	<b>X</b>
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	<b>Ex.</b>
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	<b>Ex.</b>
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	<b>X</b>
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	<b>X</b>
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	<b>CLÉ</b>		<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	-
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	-
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	X
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	-
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	Ex.
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	X
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	-

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	<b>Représentant donnant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>	<b>Représentant recevant pouvoir</b>	<b>CLÉ</b>
1	Grégoire MICAUX	1	Bernard RIBET	1
2	Jacqueline NAUDIN	1	Jean-Marie JEANNE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
4	Daniel SOUDANT	1	Hervé LEPILÉUR	1
5	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
6	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7
7	Daniel BARBIER	9	Patrick CHAUVET	9
8	Colette BERTRAND	9	Anne-Marie DELAFOSSE	9
9	Daniel JOFFROY	11	Yvon PESQUET	3
10	Daniel LEFEVRE	11	Marcel VAUTIER	4
11	Jean-Pierre PETIT	16	YVES LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2019/11/07-19

**OBJET : CONCESSION GAZ - cession du contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur la commune de Paluel signé le 23 juin 2004 entre le SDE76 et la société GAZ DE FRANCE (devenue successivement GDF SUEZ, puis ENGIE)**

### VU :

- le CGCT et notamment ses articles L.1411-1 et suivants,
- le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3135-1 et R.3135-6,
- la délibération du 12 mars 2004 autorisant la président à signer le contrat de concession avec la société GAZ DE FRANCE,
- le contrat de concession pour la distribution publique de gaz signé le 23 juin 2004 entre le SDE76 et GAZ DE FRANCE,
- le rapport de présentation et le projet d'avenant n° 4 au contrat de concession,

### CONSIDERANT :

- que le SDE76 a conclu un contrat de concession pour la distribution publique de gaz, conclu avec la société GAZ DE FRANCE / GDF SUEZ / ENGIE,
- que la société ENGIE, dans le cadre d'une restructuration de son activité, cède son activité de distribution gazière à la société PRIMAGAZ pour la commune de PALUEL,
- que le SDE76 a été informé de cette cession d'activité et a pu vérifier que les garanties présentées par la société cessionnaire, la société PRIMAGAZ, sont satisfaisantes,
- que la société PRIMAGAZ se substitue à la société ENGIE en qualité de titulaire de l'ensemble des droits et obligations découlant du contrat de concession sur le territoire de la commune de PALUEL,
- que dans son ensemble, la rentabilité de la DSP (Délégation de Service Public) n'est pas affectée par le projet d'avenant et a un impact nul sur le prix du gaz qui sera identique et sur le montant du chiffre d'affaires qui reste identique,
- que ce projet d'avenant n'a aucune incidence financière,

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la cession par la société ENGIE du contrat de concession pour ce qui concerne la commune de PALUEL,
- **APPROUVE** l'avenant n° 4 au contrat de concession signé le 23 juin 2004,
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant n° 4 et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.